



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 23 novembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, Information, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 2.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 3.5), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 6.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au 3.1), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.1) Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI (jusqu'au 6.2) Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 1.1.3) Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE (jusqu'au 5.4) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.4) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 2.2) Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'au 5.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.5) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUJ, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Morre : M. Jean-Michel CAYUELA

Secrétaire de séance : M. Yoran DELARUE

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUJ, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.1), F. GERDIL-DJAOUAT, M. LOYAT (à partir du 3.2), T. MORTON, Y. POUJET, K. ROCHDI, M. ZEHAF (à partir du 3.2), J. LOUISSON (jusqu'au 5.4), J.P. MICHAUD (à partir du 5.3).

Mandataires : D. SCHAUSS, D. DARD, C. MICHEL, L. CROIZIER (à partir du 7.1), J.S. LEUBA, F. PRESSE (à partir du 3.2), D. POISSENOT, P. CURIE, A.S. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 3.2), P. CORNE (jusqu'au 5.4), J. BAVEREL (à partir du 5.3).

Délibération n°2015/002994

Rapport n°7.2 - Comité Régional du Tourisme (CRT) de Franche-Comté - Avenant n°2 à la convention de partenariat dans le cadre du Collectif Itinérances

Comité Régional du Tourisme (CRT) de Franche-Comté - Avenant n°2 à la convention de partenariat dans le cadre du Collectif Itinérances

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Résumé :

Le Grand Besançon adhère depuis 2014 via une convention triennale 2014-2016 au collectif Itinérances mis en place par le Comité Régional de Tourisme (CRT). Fondé sur une démarche de co-construction associant acteurs publics et privés, le Collectif œuvre à la mise en place d'un plan d'actions commun pour la promotion touristique des axes d'itinérance dont notamment la vallée du Doubs. Dans le contexte de fusion des Régions Bourgogne et Franche-Comté, le principe du Collectif et des actions mises en place perdurera au minimum jusqu'à fin 2016.

Il est proposé de valider la participation financière du Grand Besançon au Collectif fixé comme les 2 années précédentes à 5 000 € en vue de la mise en place des actions 2016.

I. Un partenariat au sein du collectif Itinérance acté sur la période 2014-2016

Le Grand Besançon et divers acteurs publics et privés ont été invités à co-construire en 2013, avec le Comité Régional du Tourisme, des plans marketing autour de deux gammes : Itinérances et Tourisme culturel et urbain.

Cette démarche innovante vise à grouper les acteurs et à mutualiser les moyens tout en valorisant les structures et territoires adhérents.

Le collectif Itinérances couvre les thématiques du tourisme fluvial, du tourisme à vélo et de la randonnée.

Les acteurs partagent ainsi un plan d'actions et un budget dédié pour toucher les clientèles-cibles identifiées sur les différents marchés. Par exemple pour le fluvial, sont visés les tribus, couples et clubs / associations en Allemagne et Suisse.

Le Grand Besançon adhère formellement depuis 2014 (cf. délibération du Conseil de Communauté du 6 février 2014), via une convention triennale 2014-2016 au collectif Itinérances.

II. Actions 2015 du collectif Itinérances

En 2015, plusieurs actions déjà engagées en 2014 ont été poursuivies ou reconduites. Les principales sont les suivantes :

- démarchage de Tours Opérateurs fluvial, vélo et randonnée (Eductour avec 7 tours opérateurs étrangers accueillis à Besançon le 10/09/15 notamment),
- édition des brochures d'information grand public :
 - « Au fil du Doubs et de la Saône » recensant les animations et événements estivaux d'avril à octobre sur le Doubs et la Petite Saône,
 - la brochure « Fluvial » recensant les richesses touristiques, les services sur les haltes et ports de plaisance sur le Doubs et la petite Saône,
 - la brochure « Eurovélo 6 » recensant les services le long de l'itinéraire en Franche-Comté,
 - et la brochure d'images réalisée conjointement avec le Collectif tourisme Urbain et Culturel,
- l'enrichissement des mini-sites internet dédiés à la filière fluviale, vélo et randonnée (<http://fluvial.franche-comte.org/>),
- la participation à des salons en lien avec les filières fluviales et vélo (salon fluvial Kreuzfahrt (Allemagne) et salon Destination Nature),
- l'organisation d'événements presse (soirée Afterwork à Paris en 2015).

III. Participation du Grand Besançon à la mise en place des actions 2016

Pour chacune des deux années précédentes, le Grand Besançon a participé à hauteur de 5 000 € et choisi de répartir sa contribution sur deux thématiques de l'itinérance : 50 % pour le tourisme fluvial et 50 % pour le tourisme à vélo.

Au titre des actions 2016, le Comité Régional du Tourisme appelle le Grand Besançon à maintenir cette participation. Il est donc proposé de rester sur cette base et de conserver la même répartition entre les deux thématiques.

Les termes de la contribution du Grand Besançon pour les actions 2016 sont fixés dans l'avenant n°2 à la convention triennale annexé au présent rapport.

Par ailleurs, le service culture-tourisme-sport du Grand Besançon poursuivra son implication au sein du Collectif Itinérance via une participation aux réunions et au montage des actions (brochures, éductour, autres projets collectifs...).

Mmes C. DEMOLY et A. VIGNOT, conseillères intéressées, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la contribution du Grand Besançon au Collectif Itinérances du Comité Régional du Tourisme en vue de la mise en place des actions 2016, fixée à 5 000 €, dans le cadre du partenariat triennal 2014-2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 02 DEC. 2015



Contrôle de légalité



**Avenant n°2 - Convention de partenariat -
Collectif « Itinérances »**

Entre :

Le Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté, la City, 4 rue Gabriel Plançon, 25 044 Besançon, représenté par son Président, Monsieur Eric HOULLEY, ci-après dénommé CRT d'une part,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la City, 4 rue Gabriel Plançon, 25 044 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, autorisé à signer par délibération du Conseil de Communauté du 23 novembre 2015, ci-après dénommée CAGB d'autre part.

Préambule :

Le CRT a invité ses partenaires à co-construire des plans marketing organisés autour de deux gammes : Tourisme culturel et urbain d'une part et Itinérances, d'autre part. Cette démarche innovante vise à grouper les acteurs et à mutualiser des moyens dans l'objectif d'améliorer la notoriété et l'image de la destination Franche-Comté.

La CAGB adhère au Collectif Itinérances qui travaille sur les thématiques du tourisme fluvial, du tourisme à vélo et de la randonnée pédestre.

Il est convenu ce qui suit :

Articles 1

L'article 3 « Programme et enveloppe financière prévisionnelle » est remplacé par :

« La contribution financière de la CAGB au plan d'actions 2016 s'élève à 5 000 € (cinq mille euros), répartis comme suit :

- 50 %, soit 2 500 € affectés aux actions de promotion du tourisme fluvial,
- 50 %, soit 2 500 € affectés aux actions de promotion du tourisme à vélo. »

Article 2

Les autres dispositions de la convention initiale sont inchangées

Fait à Besançon, en deux exemplaires le

Pour le Comité Régional du Tourisme,
Le Président,

Eric HOULLEY

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET